# LOIRET Arrondissement ORLEANS Canton LA FERTE SAINT AUBIN

## COMMUNE DE LA FERT EXTRAIT DU PRO

DES

Affiché le

en préfecture le 02/06/2020 NI AUBIN

**DELIBERATIONS DU CONSETT** 10:045-214501462-20200528-2020\_1\_36-DE

Séance du 28 MAI 2020

n°2020-1-36

Séance du 28 Mai 2020

Nombre de conseillers

Exercice: 29

L'An Deux Mil Vingt, le 28 mai 2020

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents : 29 légalement convoqué le 20 mai 2020

Votants : 29 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur GAUGAIN Daniel, doyen d'âge de

l'Assemblée.

<u>Présents</u>: Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Agnès LEBRUN, Virginie GILLIOT, Fabienne GAUDENZI, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Sébastien DIFRANCESCHO, Dominique THÉNAULT, Daniel GAUGAIN, Georges BLAVIEZ, Emmanuel THELLIEZ, Patrick PINAULT, Thierry DELHOMME, Jacques CAPITAINE, Michel GODET, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

<u>Avaient donné pouvoir</u>: Isabelle FIDALGO à Monsieur Daniel GAUGAIN, Stéphanie HARS à Sébastien DIFRANCESCHO, Linda RAULT à Christophe BONNET, Nicole BOILEAU à Dominique THÉNAULT. <u>Secrétaire de Séance</u>: Steve RENARD.

#### Conditions de tenue de la séance

VU l'épidémie de COVID-19 et les mesures sanitaires à respecter,

VU la convocation du 20 mai 2020 qui indique que le Conseil Municipal se tiendra en huis clos,

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux de confirmer cette absence de public, mais de permettre la rediffusion en direct sur le Facebook de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND note de l'absence de public,

ACCEPTE la rediffusion en direct de la séance de Conseil Municipal, sur le Facebook de la Mairie.

Le Maire Constance de Pélichy

Signé par : Constance DE

PELICHY

Date: 02/06/2020 Qualité: Laferte - Maire **LOIRET** Arrondissement

ORLEANS Canton

LA FERTE SAINT AUBIN

### COMMUNE DE LA FERT EXTRAIT DU PRO

DES

Recu en préfecture le 02/06/2020 SAINT AUBIN Affiché le 7 L R B A L ID : 045-214501462-20200528-2020\_1\_37-DE

Envoyé en préfecture le 02/06/2020

#### **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 MAI 2020

n°2020-1-37

Séance du 28 Mai 2020

Nombre de conseillers

L'An Deux Mil Vingt, le 28 mai 2020

Exercice: 29

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 29

légalement convoqué le 20 mai 2020

Votants: 29

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur GAUGAIN Daniel, doyen d'âge de

l'Assemblée.

<u>Présents</u>: Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Agnès LEBRUN, Virginie GILLIOT, Fabienne GAUDENZI, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Sébastien DIFRANCESCHO, Dominique THÉNAULT, Daniel GAUGAIN, Georges BLAVIEZ, Emmanuel THELLIEZ, Patrick PINAULT, Thierry DELHOMME, Jacques CAPITAINE, Michel GODET, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

<u>Avaient donné pouvoir</u>: Isabelle FIDALGO à Monsieur Daniel GAUGAIN, Stéphanie HARS à Sébastien DIFRANCESCHO, Linda RAULT à Christophe BONNET, Nicole BOILEAU à Dominique THÉNAULT. Secrétaire de Séance: Steve RENARD.

#### Objet : Election du Maire de La Ferté Saint-Aubin.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-7, et suivants, Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Vu les résultats du scrutin du 15 mars 2020,

Après avoir pris connaissance des candidatures de Madame Constance de PÉLICHY, le Conseil Municipal a procédé au vote à bulletins secrets.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après

1er tour de scrutin:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Bulletins blancs : 4 Suffrages exprimés : 25 Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

NOMS	Voix
Madame Constance de Pélichy	25 Vingt cinq

A été élue Maire de la Commune de la Ferté Saint-Aubin, Madame Constance de Pélichy.

Le Maire Constance de Pélichy

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le Signé par : Constance DE

PELICHY

Date: 02/06/2020 Qualité: Laferte - Maire

# LOIRET Arrondissement ORLEANS Canton LA FERTE SAINT AUBIN

# COMMUNE DE **LA FERT** EXTRAIT DU PRO

DES

OCES VERBAL Affiché le

yé en préfecture le 02/06/2020 INT AUBIN

**DELIBERATIONS DU CONSEIL** 10:045-214501462-20200528-2020\_1\_38-DE

Séance du 28 MAI 2020

n°2020-1-38

Séance du 28 mai 2020

Nombre de conseillers

L'An Deux Mil Vingt, le 28 mai 2020

Exercice : 29 Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents : 29 légalement convoqué le 20 mai 2020

Votants : 29 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Constance de Pélichy. Maire de la

Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

<u>Présents</u>: Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Agnès LEBRUN, Virginie GILLIOT, Fabienne GAUDENZI, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Sébastien DIFRANCESCHO, Dominique THÉNAULT, Daniel GAUGAIN, Georges BLAVIEZ, Emmanuel THELLIEZ, Patrick PINAULT, Thierry DELHOMME, Jacques CAPITAINE, Michel GODET, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

<u>Avaient donné pouvoir</u>: Isabelle FIDALGO à Monsieur Daniel GAUGAIN, Stéphanie HARS à Sébastien DIFRANCESCHO, Linda RAULT à Christophe BONNET, Nicole BOILEAU à Dominique THÉNAULT. Secrétaire de Séance: Steve RENARD.

Objet: Fixation du nombre d'Adjoints.

Conformément à l'article L.2122-2 du CGCT, le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal 25 VOIX POUR, et 4 ABSTENTIONS (Manuela CHARTIER, Gabrielle BREMOND, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD),

**DECIDE** le principe de désigner 8 Adjoints au Maire parmi ses membres en exercice.

Le Maire Constance de Pélichy

# LOIRET Arrondissement **ORLEANS** Canton

# COMMUNE DE LA FERT

**EXTRAIT DU PRO** DES

DELIBERATIONS DU CONSETTA 14501462-20200528-2020\_1\_39-DE

Séance du 28 MAI 2020

n°2020-1-39

Séance du 28 Mai 2020

LA FERTE SAINT AUBIN

Nombre de conseillers

L'An Deux Mil Vingt, le 28 mai 2020

Exercice: 29 Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 29 légalement convoqué le 20 mai 2020

Votants: 29 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Madame Constance de Pélichy, Maire de la

Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

Présents: Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Agnès LEBRUN, Virginie GILLIOT, Fabienne GAUDENZI, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Sébastien DIFRANCESCHO, Dominique THÉNAULT, Daniel GAUGAIN, Georges BLAVIEZ, Emmanuel THELLIEZ, Patrick PINAULT, Thierry DELHOMME, Jacques CAPITAINE, Michel GODET, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Avaient donné pouvoir : Isabelle FIDALGO à Monsieur Daniel GAUGAIN, Stéphanie HARS à Sébastien DIFRANCESCHO, Linda RAULT à Christophe BONNET, Nicole BOILEAU à Dominique THÉNAULT. Secrétaire de Séance: Steve RENARD.

### Objet: Election des Adjoints.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-7, et suivants.

Vu la délibération de ce jour fixant le nombre d'adjoints à 8.

Il v a lieu d'élire les différents Adjoints de la Commune.

Après avoir pris connaissance de la liste de candidatures, le Conseil Municipal a procédé au vote à bulletins secrets.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Bulletins blancs: 6 Suffrages exprimés: 23 Majorité absolue: 15

Ont obtenu:

Voix	Rang
23	1er
23	2 <sup>ème</sup>
23	3 <sup>ème</sup>
23	4 <sup>èm</sup>
23	5 <sup>ème</sup>
23	6 <sup>ème</sup>
23	7ème
23	8 <sup>ème</sup>
	23 23 23 23 23 23 23 23

Le Maire Constance de Pélichy

Signé par : Constance DE

PELICHY

Date: 02/06/2020 Qualité : Laferte - Maire

## LOIRET Arrondissement **ORLEANS** Canton LA FERTE SAINT AUBIN

# COMMUNE DE LA FERT

EXTRAIT DU PRO

le 02/06/2020

# **DELIBERATIONS DU CONSENT** 045-214501462-20200428-2020\_1\_40-DE

Séance du 28 MAI 2020

n°2020-1-40

Séance du 28 Mai 2020

Nombre de conseillers

L'An Deux Mil Vingt, le 28 mai 2020

Exercice: 29

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 29

légalement convoqué le 20 mai 2020

Votants: 29

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Constance de Pélichy, Maire de la

Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

Présents: Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Agnès LEBRUN, Virginie GILLIOT, Fabienne GAUDENZI, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Sébastien DIFRANCESCHO, Dominique THÉNAULT, Daniel GAUGAIN, Georges BLAVIEZ, Emmanuel THELLIEZ, Patrick PINAULT, Thierry DELHOMME, Jacques CAPITAINE, Michel GODET, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Avaient donné pouvoir : Isabelle FIDALGO à Monsieur Daniel GAUGAIN, Stéphanie HARS à Sébastien DIFRANCESCHO, Linda RAULT à Christophe BONNET, Nicole BOILEAU à Dominique THÉNAULT. Secrétaire de Séance: Steve RENARD.

#### Objet : Délégations du Conseil Municipal au Maire

Les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 27 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (Jean-Frédéric OUVRY et Gabrielle BREMOND).

**DÉCIDE**, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

- a) Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux;
- b) Fixer, dans les limites d'un montant de 2 500 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal;
- c) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour tous les marchés dont le montant est inférieur à 90 000 € HT pour les marchés de fourniture et services, et à 200 000 € pour les marchés de travaux. Le Conseil municipal restera compétent au-delà de ces limites.
- d) Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans;
- e) Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- f) Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux;

g) Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ; Signé par : Constance DE

h) Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges LICHY

Date: 02/06/2020 Qualité : Laferte - Maire i) Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 eur

Envoyé en préfecture le 02/06/2020 3S : Reçu en préfecture le 02/06/2020

j) Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avoc et experts;

- k) Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- 1) Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- m) Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- n) Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire; et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code, sur l'ensemble des zones U (urbaines) et AU (à urbaniser);
- o) Exercer ou déléguer, en application de l'article L.214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du même code ;
- p) Transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €, et intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.
- q) Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;
- r) Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme (droit de préemption sur les biens vendus par l'État ou l'un de ses établissements publics, dans le cadre du droit de préemption urbain);
- s) Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

**DECIDE** par ailleurs qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement du Maire, il est fait application des dispositions de l'article L. 2122-17 du CGCT: dans le cadre du remplacement du Maire, délégation est provisoirement donnée un adjoint, dans l'ordre des nominations, pour prendre l'ensemble des décisions normalement déléguées au Maire.

**AUTORISE** le Maire à donner délégation au Directeur général des services, et en son absence à un Directeur général adjoint, pour engager toute dépense d'un montant unitaire inférieur à 3 000 € HT, au titre du c°) de la liste des délégations.

Le Maire

Constance de Pélichy